

CONFÉRENCE VIRTUELLE DU COMITÉ DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ ET DU COMITÉ DE DÉFENSE DES TRAVAILLEURS BLESSÉS

Du 20 au 22 octobre 2021

Le mercredi 20 octobre (de 9 h 00 à 17 h 00)

Le jeudi 21 octobre (de 9 h 00 à 17 h 00)

Le vendredi 22 octobre (de 9 h 00 à 17 h 00)

Frais d'inscription :

- Sections locales affiliées : 225,00 \$
- Sections locales non affiliées : 385,00 \$

<https://cupe.on.ca/hsiwac-2021-conference-registration/>

Password: hsiw2021

****Si possible, ayez un exemplaire de votre convention collective actuelle et du mandat de votre Comité de la santé et de la sécurité ou de votre Comité de défense des travailleurs blessés***

Si vous avez besoin de traduction simultanée en français, d'interprétation en ASL ou si vous avez d'autres besoins en matière d'accessibilité, veuillez en faire la demande au moment de vous inscrire en ligne ou veuillez appeler à notre bureau au 905 739-9739.

CES FORMULAIRES DOIVENT ÊTRE REMPLIS ET RETOURNÉS AVANT LE 4 OCTOBRE 2021.



80, promenade Commerce Valley Est, bureau 1
Markham (Ontario) L3T 0B2
Téléphone : 905 739-9739
Télécopieur : 905 739-9740
Site Web : cupe.on.ca/fr/
Courriel : info@cupe.on.ca

Le 13 septembre 2021

Avis important

Nous vous remercions d'examiner la possibilité de vous inscrire à la prochaine Conférence du Comité de la santé et de la sécurité et du Comité de défense des travailleurs blessés de l'Ontario.

La présente lettre est pour préciser les processus d'élection dans le cadre de cet événement pour les sections locales qui envoient des délégués.

Le Comité de la santé et de la sécurité et le Comité de défense des travailleurs blessés sont tous les deux régis par les Statuts du SCFP-Ontario. En tant que comités du SCFP-Ontario, le droit de vote des délégués est conforme à l'alinéa 4 (d) 1 de nos Statuts.

Les sections locales peuvent envoyer autant de membres qu'elles le peuvent à la Conférence.

Pour ce qui est du vote, en termes de toute motion présentée à l'événement, et pour les élections des membres des comités qui sont élus parmi l'ensemble des personnes présentes à la Conférence, si votre section locale envoie plus de personnes que le nombre de droits de vote auquel elle a droit, vous devrez désigner les personnes qui ont le droit de voter.

Les frais s'appliquent à chaque personne qui assiste à la Conférence.

Nous vous prions d'accepter nos sentiments de solidarité.

Le président,

Fred Hahn

La secrétaire-trésorière,

Candace Rennick

cf/sepb 343

DESCRIPTION DES ATELIERS

COMITÉ DE DÉFENSE DES TRAVAILLEURS BLESSÉS :

1. CSPAAT 101 et de quelle façon le SCFP peut aider

Conçu pour les travailleurs qui n'ont pas suivi de cours sur la CSPAAT auparavant et qui aimeraient savoir ce qu'est la CSPAAT, ce qui est nécessaire s'ils se blessent au travail, quels formulaires doivent être remplis et en quoi le SCFP national peut aider. Il n'y a pas de cours préalable pour cet atelier.

2. Stress mental chronique et stress mental traumatique – Où en sommes-nous maintenant?

Cet atelier se concentre sur deux des plus récentes politiques de la CSPAAT, le stress mental chronique et le stress mental traumatique et en quoi ces politiques aident les travailleurs blessés ou leur nuisent. Il y a également une section au sujet de la COVID et des conséquences de la COVID pour la santé mentale.

3. Obligation de prendre des mesures d'adaptation – y compris la COVID

Qu'est-ce que l'obligation de prendre des mesures d'adaptation et comment cela s'applique-t-il pendant la COVID? Ce mini-atelier se concentrera sur l'obligation de prendre des mesures d'adaptation, d'un point de vue légal et du point de vue des travailleurs, ainsi que sur ce que cela signifie en pleine COVID. Puisque c'est un mini-atelier, aucun cours préalable n'est nécessaire.

4. Prévenir les troubles musculosquelettiques

Vous y apprendrez ce que sont les troubles musculosquelettiques, quelques-unes des causes communes et de quelle façon vous protéger contre ces troubles au travail. Il y aura également des discussions quant à la façon dont la CSPAAT examine ces types de blessures et certains documents que vous pouvez obtenir pour vous aider avec votre demande.

5. Centres de santé des travailleurs (ses) de l'Ontario

Ceci est une présentation sur ce que sont exactement les Centres de santé des travailleurs (ses) de l'Ontario (OHCOW) et de quelle façon ils peuvent aider, qui y travaille et ce qu'ils font, ainsi que de quelle façon ils aident les travailleurs blessés. Aucun cours préalable n'est requis puisque c'est un atelier d'information seulement.

DESCRIPTION DES ATELIERS

COMITÉ DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ :

1. Ergonomie dans les soins de santé et les services sociaux

Le secteur des soins de santé a le quatrième taux le plus élevé de blessures entraînant une perte de temps en Ontario. En 2008, les troubles musculosquelettiques représentaient 53 pour cent de ces blessures. Non seulement les travailleurs souffrent des conséquences douloureuses des troubles musculosquelettiques, leurs familles, leurs employeurs et la société en souffrent également. Étant donné l'immensité des dangers liés aux troubles musculosquelettiques auxquels les travailleurs des soins de santé et des services sociaux sont confrontés, ce programme a été élaboré pour leur fournir les compétences afin de reconnaître, d'évaluer et d'éliminer ou de contrôler les facteurs de risques de troubles musculosquelettiques. Ce module examine ce que sont les troubles musculosquelettiques en examinant le terme, les types courants et les conséquences qu'ils ont sur les travailleurs. Les participants exploreront en profondeur les deux catégories de facteurs de risques qui entraînent des troubles musculosquelettiques – les exigences professionnelles et les éléments du lieu de travail. En ayant une compréhension de ce qui cause les troubles musculosquelettiques, les participants examineront les sciences qui se cachent derrière l'ergonomie et l'importance de faire en sorte que le travail réponde aux besoins du travailleur. Les participants apprendront comment identifier les tâches qui peuvent faire en sorte que les travailleurs adoptent des postures contraignantes, ont recours à des efforts soutenus ou qui sont répétitifs de nature. Ils comprendront comment évaluer ces tâches et apprendront que des changements ou des ajustements souvent simples à des éléments du lieu de travail peuvent réduire les exigences professionnelles permettant au travail ou à la tâche d'être accompli facilement et de façon sécuritaire. Inclus dans le Guide du participant se trouvent plusieurs feuilles-ressources précieuses, dont bon nombre sont très spécifiques aux travailleurs de la santé, comme :

- le formulaire de douleur et d'inconfort des travailleurs de la santé communautaire;
- le formulaire d'identification des troubles musculosquelettiques pour les infirmières autorisées de l'unité de maternité;
- les dangers potentiels que représentent les troubles musculosquelettiques pour les travailleurs de l'entretien ménager;
- les dangers potentiels que représentent les troubles musculosquelettiques pour les travailleurs en radiologie et en échographie;
- les dangers potentiels que représentent les troubles musculosquelettiques pour les travailleurs de buanderie;

- les dangers potentiels que représentent les troubles musculosquelettiques pour les travailleurs des services alimentaires.

2. Intervention en cas d'urgence, urgences de planification pandémique et pandémie

C'est une version entièrement révisée du précédent module de préparation aux urgences et sur les plans de réponse pandémique. Le module a été remanié pour utiliser la structure standard d'un module sur les dangers. Les urgences et les pandémies sont des phénomènes dangereux et sont traitées, dans ce module, comme un ensemble de dangers ayant des propriétés et des stratégies de contrôle similaires. La première séance débute par une présentation active afin d'orienter les participants quant au problème des urgences et des pandémies. Après une présentation active au sujet des caractéristiques des urgences et des pandémies, les participants remplissent individuellement une feuille de travail afin d'identifier des scénarios qui pourraient affecter leur lieu de travail et leurs sources potentielles. En utilisant les renseignements qui se trouvent sur la feuille de travail, le formateur lance une discussion en groupe sur les voies en vertu desquelles les urgences entrent dans le lieu de travail. Après une courte présentation active au sujet du concept de « cascade des dangers », le formateur mène une séance de remue-méninges sur les ressources dont les lieux de travail pourraient avoir besoin si un scénario d'urgence ou de pandémie se produisait. La deuxième séance débute par une séance de remue-méninges sur les lois d'urgence et de pandémie menant à une présentation active au sujet des articles de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et ses règlements en ce qui a trait aux urgences ou aux pandémies et aux institutions canadiennes chargées des programmes de secours. Après une présentation active quant au rôle du comité conjoint de la santé et de la sécurité, le plan de la séance comprend l'élément central de la hiérarchie des contrôles. Le formateur lance ensuite une séance de remue-méninges sur les défis uniques que constitue le contrôle des urgences et des pandémies, suivie d'une présentation active sur les questions de continuité des opérations et de mise en œuvre des décisions. C'est suivi d'une présentation active des six éléments d'un plan de préparation et de rétablissement et de l'importance des exercices au lieu de travail. Le formateur sépare la classe en petits groupes pour la deuxième feuille de travail, qui évalue la capacité des participants à appliquer le cadre des six éléments aux scénarios choisis.

3. Loi en matière de santé et de sécurité de l'Ontario

Ce module de trois heures se veut une séance de formation d'introduction à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* de l'Ontario. La séance couvre l'histoire des lois relatives à la santé et la sécurité en Ontario, les droits et responsabilités des parties en présence au lieu de travail et l'application de la *Loi*. De plus, les procédures relatives au refus de travailler et aux arrêts de travail sont soulignées. Une emphase est mise sur la diligence appropriée, le système de responsabilité interne et les obligations du comité conjoint de la santé et de la sécurité au cours de la séance afin de voir à ce que les personnes qui ont des obligations en vertu de la *Loi* comprennent leurs rôles pour améliorer la santé et la sécurité à leur lieu de travail.

4. Troubles psychosociaux et santé mentale

Ce programme fournit des connaissances de base quant aux risques psychosociaux et à la façon dont ils pourraient avoir des conséquences sur la santé mentale d'un travailleur. Il souligne les conséquences sur la santé associées aux risques psychosociaux, il explique les facteurs liés au milieu de travail et les facteurs contributifs, et il discute de méthodes pour leur identification, évaluation et contrôle. Le programme se termine avec une discussion sur les mesures de prévention et de protection pour un lieu de travail plus sécuritaire et plus sain.

5. Qualité de l'air à l'intérieur

Au cours de ce module de trois heures sur l'air à l'intérieur, les travailleurs apprendront comment identifier les risques pour la qualité de l'air à l'intérieur, les types de contaminants, les sources de contaminants et les facteurs contributifs afin de recueillir et d'analyser l'information au sujet des dangers liés à la qualité de l'air, y compris les caractéristiques des dangers, la zone et le niveau d'exposition au danger et l'évaluation des conséquences possibles sur la santé; ils apprendront comment évaluer les différents outils et techniques pour le suivi environnemental au travail, interpréter les lois et les restrictions liées à la qualité de l'air à l'intérieur, y compris les réglementations des secteurs et les normes ASHRAE, et comment contrôler les dangers pour l'air à l'intérieur en utilisant la hiérarchie des mesures de contrôle, dont des taux d'aération améliorés pour des virus comme la COVID-19, en utilisant des formulaires comme le document sur les dangers et le sondage sur la qualité de l'air à l'intérieur à l'intention des travailleurs.